



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

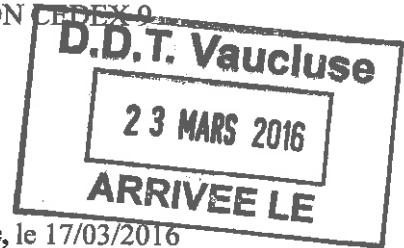
Téléphone: 04-42-99-10-00
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :
David LAVERGNE

Poste :
04 42 99 10 28

N° 1300

DDT 84
Services de l'Etat en Vaucluse
lieu-dit D.D.T. - SURN/DS
84905 AVIGNON CEDEX 9



Aix-en-Provence, le 17/03/2016

Réf SRA: DL 2016/21965

Objet : 84 - PIOLENC - Ile des Rats - PC 84091 15N0039

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée par la loi n°2003-707 du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive.

Toutefois, il conviendra de rappeler au pétitionnaire que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie devra être déclarée sans délai au maire de la commune conformément à l'article L. 112-7 du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'à l'article 47 du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et Prévention
Le Conseiller Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE